



# LE BILAN PROFESSIONNEL

Le bilan professionnel est **proposé par l'employeur** à son agent, pour lui permettre d'être accompagné dans une démarche de mobilité, qu'elle soit voulue, préventive ou contrainte.

## ➤ VOS OBJECTIFS

- Prévenir une usure professionnelle,
- Favoriser l'adaptation de l'agent à un changement,
- Favoriser la prise de recul par rapport à une situation difficile,
- Préparer une évolution professionnelle à court, moyen et long terme,
- Identifier les compétences et les ressources de l'agent ainsi que ses perspectives de développement.

## ➤ LES MODALITÉS

L'accompagnement se déroule au Centre de Gestion du Finistère ou dans d'autres locaux et compte **8 à 12 séances** de travail, se déroulant au maximum sur **6 mois**.

## ➤ LES TARIFS

Une réunion de cadrage avec un conseiller en évolution professionnelle permet d'analyser la situation et d'établir une proposition personnalisée d'accompagnement. Cette réunion de cadrage est organisée à la demande de la collectivité, elle est **gratuite** et **sans engagement**.

## ➤ NOS SOLUTIONS

Les conseillers en évolution professionnelle du Centre de Gestion, formés à la psychologie du travail et à l'accompagnement de l'évolution professionnelle, se mobilisent pour réaliser des accompagnements personnalisés.

Ils apportent leur méthode, leurs outils et leur posture pour permettre le travail d'élaboration du projet professionnel.

Le travail d'analyse porte sur :

- L'analyse de la situation de l'agent, du contexte et du parcours professionnel,
- La définition et l'analyse du profil personnel (fonctionnement, intérêts, motivations, valeurs...),
- L'évaluation des compétences et de leur transférabilité,
- La définition des perspectives d'évolution (en interne et/ou en externe),
- La construction du plan d'action à mettre en œuvre,
- L'élaboration de la synthèse de l'accompagnement.

 | **LE BILAN PROFESSIONNEL** **LE DÉROULÉ DE L'INTERVENTION****Réunion de démarrage tripartite**

pour définir les objectifs de la prestation, le déroulement de l'accompagnement, et poser le cadre de confidentialité des entretiens bipartites.

**Séances individuelles**

- Analyse de la situation de l'agent, du contexte et du parcours professionnel
- Définition et analyse du profil personnel (fonctionnement, intérêts, motivations, valeurs...)
- Évaluation des compétences et de leur transférabilité
- Définition des perspectives d'évolution (en interne et/ou en externe)
- Construction du plan d'action à mettre en œuvre

**Réunion de synthèse tripartite**

Présentation du travail effectué en bilan, du projet professionnel et du plan d'action à mettre en œuvre, en lien avec l'employeur.

 **LES CONTACTS**

✉ [evolution.professionnelle@cdg29.bzh](mailto:evolution.professionnelle@cdg29.bzh)

☎ 02 98 60 25 52